

19



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



11 Numéro de publication: **0 668 215 A1**

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN
publiée en application de l'article
158, paragraphe 3 de la CBE

21 Numéro de dépôt: **94926946.8**

51 Int. Cl.⁶: **B65D 5/42**

22 Date de dépôt: **15.09.94**

86 Numéro de dépôt internationale :
PCT/ES94/00088

87 Numéro de publication internationale :
WO 95/07843 (23.03.95 95/13)

30 Priorité: **15.09.93 ES 9302460 U**

43 Date de publication de la demande:
23.08.95 Bulletin 95/34

84 Etats contractants désignés:
FR GR IT PT

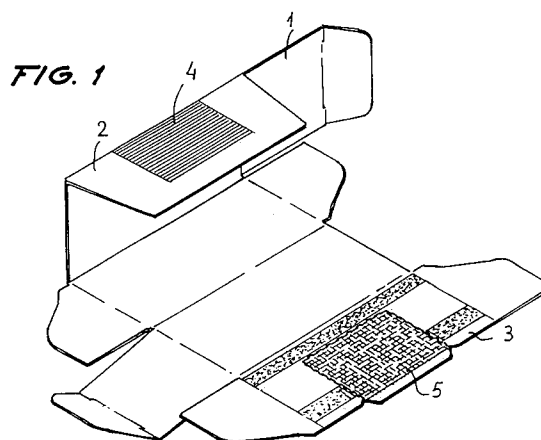
71 Demandeur: **Nogueras Cobo, Nuria**
Calle Music Jaume Isern, 98
E-08302 Mataro (ES)

72 Inventeur: **Nogueras Cobo, Nuria**
Calle Music Jaume Isern, 98
E-08302 Mataro (ES)

74 Mandataire: **SUGRANES - VERDONCES -**
FERREGÜELA
Calle Provenza, 304
E-08008 Barcelona (ES)

54 **BOITE D'EMBALLAGE POUR PRODUITS DONT LA VENTE EST CONTROLEE.**

57 La boîte comprend un corps essentiellement parallélépipédique constitué d'une feuille (1) qui, par pliages successifs, constitue la boîte de sorte que les côtés extrêmes (2, 3) se superposent par leur face concourantes. Une face extrême (2) comporte une bande de vernis (4) et sa face correspondante de l'autre extrémité (3) présente une bande autoadhésive. Le côté qui porte la matière autoadhésive présente une partie découpée tout autour à l'exception du côté externe, de sorte que la bande décollée reste en contact avec la bande correspondante de l'autre face pourvue de la matière autoadhésive. La bande découpée (5) peut s'enlever facilement de la boîte étant donné qu'elle n'est pas collée sur l'autre face, et peut être collée sur n'importe quel document.



EP 0 668 215 A1

Il est connu que les produits pharmaceutiques se vendent dans les pharmacies, introduits dans un récipient ou boîte d'emballage en carton ou bristol ayant une forme généralement parallépipédique, qui s'adapte au maximum à la forme du récipient même du produit pharmaceutique, ce récipient pouvant être un étui de gragées, un tube de cachets, etc. La plupart de ces produits, dont la vente est contrôlée, doivent disposer d'un système pour que leur vente puisse être constatée ou enregistrée.

C'est pour cette raison que malgré la bonne présentation initiale du produit afin de préserver au maximum son aspect extérieur, cette présentation se trouve altérée dû au fait de devoir subir une mutilation singulière, car le système de contrôle le plus employé consiste à détacher une portion de la boîte d'emballage sur laquelle se trouvent inscrites les identifications administratives du produit, la pharmacie étant obligée d'enlever ladite portion de la boîte et de l'unir à l'ordonnance pour effets documentaires et/ou administratifs. Pour cela, le vendeur doit utiliser ad-hoc des ciseaux ou autre instrument similaire pour découper et coller postérieurement cette portion au moyen d'une colle ou bande adhésive sur l'ordonnance, après avoir retiré ladite portion de la boîte d'emballage.

Cette même situation se produit avec tout autre produit en vente non seulement dans les pharmacies mais également dans tout autre type d'établissement où la boîte même qui contient le produit doit constituer le justificatif de la vente dudit produit, c'est-à-dire d'un produit de vente contrôlée, et c'est pour cette raison que l'application de l'invention n'a pas un effet exclusif sur les produits pharmaceutiques mais également sur ceux qui doivent être contrôlés moyennant les quantités vendues boîte par boîte.

Moyennant l'opération antérieurement décrite, généralement l'acheteur est obligé de sortir de l'établissement de vente avec une boîte abîmée, ce qui augmente le risque de perdre le propre médicament ou le prospectus dans le cas d'un produit pharmaceutique, la boîte sur laquelle sont imprimés des renseignements importants comme par exemple, la date de caducité, ect., se retrouvant également mutilée.

Pour pallier ces inconvénients, on a conçu la boîte d'emballage qui nous occupe et qui présente un système incorporé qui facilite la tâche de séparer la portion contenant les détails d'identification exigés par l'administration, sans endommager le propre récipient, et en facilitant de plus le travail du vendeur puisqu'il se réduit en une seule opération.

La présente invention se base sur les caractéristiques techniques que présentent les matériaux autoadhésifs lorsqu'ils agissent sur des surfaces poreuses et adéquates pour leur adhérence, et

lorsqu'ils agissent sur des surfaces protectrices, satinées ou vernies, sur lesquelles ils s'adhèrent de façon très insignifiante, pouvant être retirés desdites surfaces sans nuire au pouvoir d'adhérence finale. Si sur une bande plane de papier, bristol ou carton on provoque l'union moyennant collage d'une autre bande en réservant une zone sur laquelle on évite le collage moyennant l'incorporation d'une bande de vernis sur l'un des côtés, et si sur le côté opposé correspondant on applique une substance autoadhésive, le résultat est qu'on peut séparer ou détacher la portion de la bande qui contient la substance autoadhésive sans problèmes, laissant au découvert le côté opposé avec l'autre bande contenant le vernis et qui reste intacte. Grâce à ce raisonnement, il a été possible de réaliser l'objet de l'invention selon l'opération suivante:

La boîte d'emballage de l'invention destinée aux produits de vente contrôlée se caractérise par le fait qu'elle est constituée par un corps particulièrement parallépipédique formé par une feuille plane de papier, bristol ou carton, laquelle, moyennant plis successifs, constitue la boîte proprement dite, de façon que les côtés se superposent par leurs faces coïncidentes, en collant les unes aux autres pour obtenir la boîte d'emballage terminée, avec la circonstance particulière que sur un côté on applique une bande de vernis, préférablement du genre de ceux qui sont composés à base de matériau antiadhésif, tel que la silicone, et la face correspondante du côté opposé présente une bande de matériau autoadhésif, le côté qui contient le matériau autoadhésif présentant un poinçonnage qui l'entoure, à l'exception du côté extérieur, afin qu'au moment où se produira l'union par collage des deux côtés le vernis ne s'adhère pas à la colle, la bande non collée restant en contact avec la bande correspondante du côté opposé qui contient la substance autoadhésive, de façon qu'au moment de détacher la bande poinçonnée, celle-ci se sépare facilement de la boîte puisqu'elle n'est pas collée à l'autre côté, et elle peut, grâce à son pouvoir autoadhésif, être collée sur n'importe quel document; le côté opposé qui contient le vernis reste intact, ce qui permet de conserver complètement fermée la boîte d'emballage.

Optionnellement, il est possible de former sur la bande qui contient le produit autoadhésif une languette saillante afin de faciliter la séparation de ladite bande.

La feuille de dessins qui accompagne la présente mémoire illustre à titre d'exemple non limitatif la boîte d'emballage pour produits de vente contrôlée qui nous occupe, et sur laquelle on peut apprécier:

Figure 1: une représentation de la configuration de la boîte pendant l'opération de pliage.

Figure 2: une vue de la boîte une fois terminée, sur laquelle apparait la bande susceptible d'être détachée postérieurement.

Figure 3: une représentation correspondant à la figure antérieure, sur laquelle on peut voir comment la bande poinçonnée a été détachée, laissant à la vue l'autre côté de la boîte, ce qui permet de maintenir celle-ci totalement fermée.

Figure 4: une représentation très schématique d'un document quelconque sur lequel est collée la bande qui a été détachée de la boîte, afin de pouvoir servir de preuve documentaire.

En accord avec les dessins et les références numériques, on peut voir la boîte (1) formée par différents côtés qui, en se pliant, forment le corps parallépipédique de ladite boîte. Les côtés (2) et (3) se collent l'un à l'autre au moyen d'une colle adéquate, avec la particularité que le côté (2) présente une bande (4) de vernis alors que le côté (3) présente une bande (5) de matériau autoadhésif. Au moment de coller les côtés (3) et (4), le vernis empêche que le matériau autoadhésif (5) se colle à la bande (4) grâce à ses propriétés antiadhésives.

De cette façon, la boîte d'emballage se maintient parfaitement fermé par le reste non protégé par le vernis des côtés (3) et (4) qui s'unissent.

L'opération est illustrée aux Figures 2, 3 et 4, et sur celles-ci on peut voir comment la bande (5) avec le matériau autoadhésif peut être détachée comme on peut voir sur la Figure 3, laissant à la vue la bande (4) de vernis du côté (2), la boîte se fermant totalement sans que la séparation de la bande (5) du côté opposé ait abîmé ladite boîte. La Figure 4 permet de constater comment la bande (5) peut être incorporée à un document quelconque (6) grâce à ses propriétés auto-adhésives.

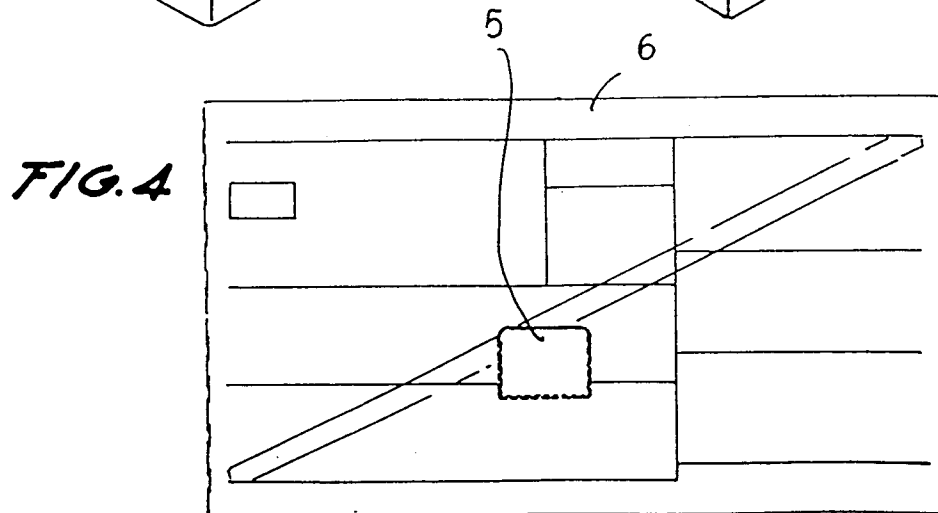
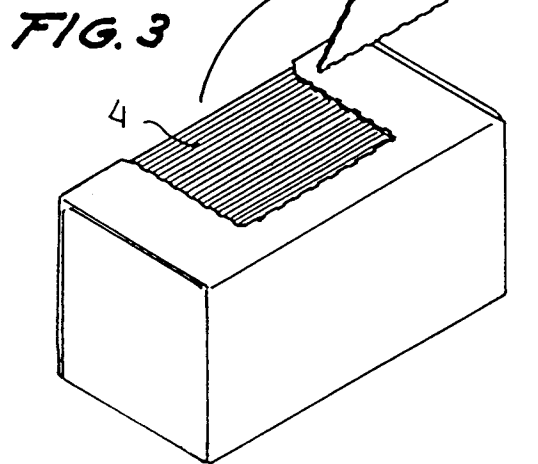
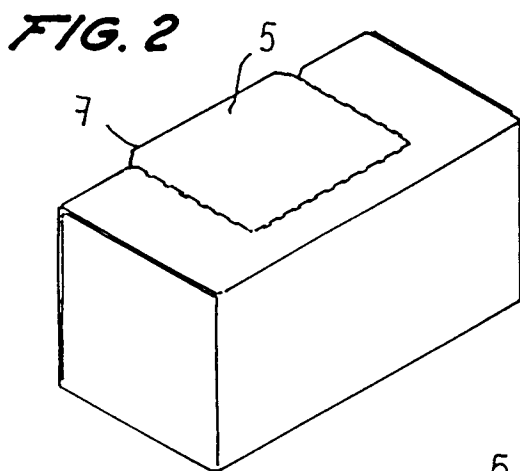
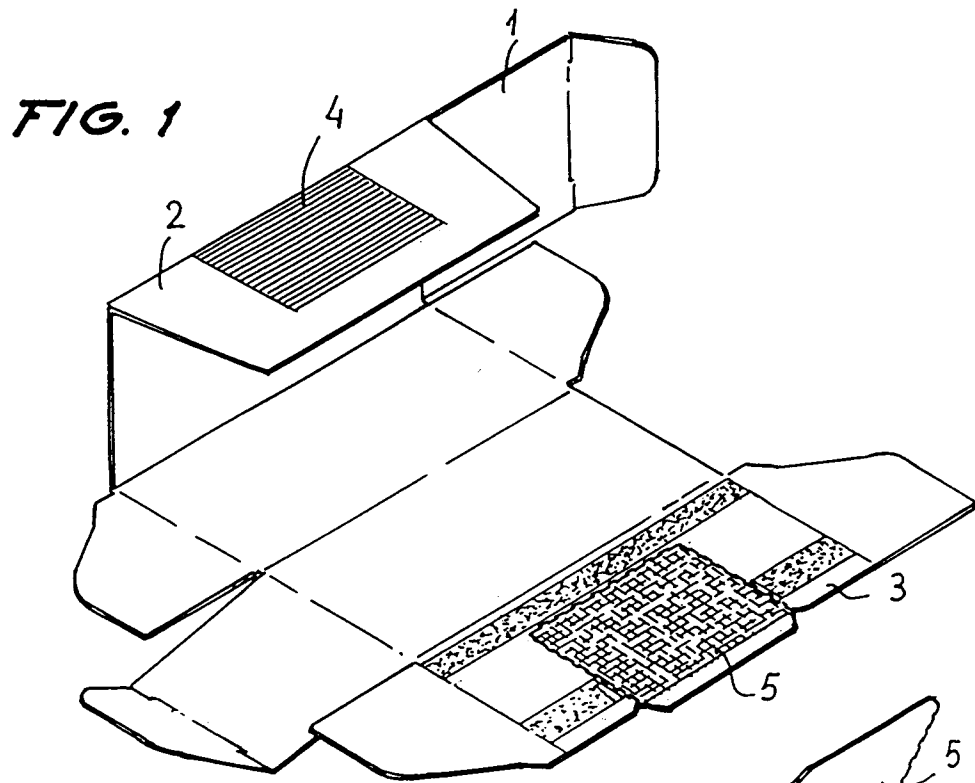
La bande (5) peut présenter optionnellement, comme il a été indiqué auparavant, une petite languette saillante (7) pour faciliter dans certains cas la séparation manuelle de la bande et le travail du vendeur.

Revendications

1. Boîte d'emballage pour produits de vente contrôlée, caractérisée par le fait d'être constituée par un corps particulièrement parallépipédique, formé par une feuille plane de papier, bristol ou carton, laquelle, moyennant plis successifs, constitue la boîte proprement dite, de façon que les côtés se superposent par leurs faces coincidentes en les collant pour obtenir la boîte d'emballage terminée, avec la circonstance particulière qu'un côté porte une bande de vernis, préférentiellement du type de ceux qui sont composés à base de matériau antiadhésif, tel que la silicone, et la face correspondante du côté opposé présente une bande de maté-

riau autoadhésif, le côté qui a le matériau autoadhésif présentant un poinçonnage approprié qui l'entoure à l'exception du côté extérieur, afin qu'au moment où se produira le collage des deux côtés, le vernis ne s'adhère pas à la colle, avec le résultat que la bande non adhérente reste en contact avec la bande correspondante du côté opposé qui contient le matériau autoadhésif, de façon qu'au moment de détacher la bande poinçonnée, celle-ci se sépare facilement de la boîte dû au fait qu'elle n'est pas collée à l'autre face, pouvant être collée postérieurement sur un document quelconque grâce à son pouvoir autoadhésif; de cette façon, le côté opposé contenant le vernis reste intact, et la boîte se conserve complètement fermée.

2. Boîte d'emballage pour produits de vente contrôlée selon la revendication 1, caractérisée par le fait qu'optionnellement le côté qui contient la bande de produit autoadhésif pourra comporter une languette saillante pour faciliter la tâche de séparer la zone poinçonnée portante de la bande autoadhésive.



INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Int: nal Application No
PCT/ES 94/00088

| A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER IPC 6 B65D5/42 | | |
|---|---|---|
| According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC | | |
| B. FIELDS SEARCHED | | |
| Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols) IPC 6 B65D | | |
| Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched | | |
| Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used) | | |
| C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT | | |
| Category * | Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages | Relevant to claim No. |
| A | GB,A,725 258 (MARCHON PRODUCTS LIMITED) 2 March 1955 see page 3, line 1 - line 16; figures --- | 1 |
| A | EP,A,0 234 079 (TAYLOVE LIMITED) 2 September 1987 see abstract; figures 1,3 --- | 1 |
| A | EP,A,0 430 013 (GRAFICHE EIKON S.R.L.) 5 June 1991 see abstract; figures 1,3 --- | 1 |
| A | FR,A,2 193 738 (UNILEVER N.V.) 22 February 1974 see figure 1 ----- | 1,2 |
| <input type="checkbox"/> Further documents are listed in the continuation of box C. <input checked="" type="checkbox"/> Patent family members are listed in annex. | | |
| * Special categories of cited documents : "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance "E" earlier document but published on or after the international filing date "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified) "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art. "&" document member of the same patent family | | |
| Date of the actual completion of the international search 14 December 1994 | | Date of mailing of the international search report - 5. 01. 95 |
| Name and mailing address of the ISA European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+ 31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl, Fax (+ 31-70) 340-3016 | | Authorized officer Martínez Navarro, A. |